

Se sont abstenus:

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 7.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1113.11 Eric Menoud/Eric Collomb (Initiative cantonale: défiscalisation des allocations familiales pour enfants)¹

Prise en considération

Menoud Eric (PDC/CVP, GR). Je suis papa de trois enfants – donc directement concerné par la question – et collègue de notre Député Duc qui vient de faire l'apologie de la famille. La famille est la cellule de base de notre société. Si la décision d'avoir des enfants revêt un caractère purement personnel, elle a de l'importance pour l'ensemble de la société. Les allocations pour enfants et jeunes en formation servent justement à compenser en partie les coûts liés aux enfants et à leur formation. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La perte du pouvoir d'achat lors de l'arrivée du premier enfant est de 40%. Autrement dit, un couple sans enfant, à revenu égal à celui d'un couple avec un enfant, dispose d'un pouvoir d'achat de 40 % plus élevé. Avec la défiscalisation des allocations familiales, nous tenons mieux compte des coûts liés aux enfants et des dépenses des ménages non compensées. Nous reconnaissons les efforts des parents fournis pour leurs enfants et simultanément pour toute la société. D'une main, les employeurs soutiennent les familles et paient des allocations familiales et, de l'autre, l'Etat encaisse une partie de cet argent par le biais des impôts. Ces allocations sont justement un supplément de salaire qui a donc également une importance au plan fiscal avec pour conséquence que des familles à faibles et moyens revenus paient d'avantage d'impôts ou bénéficient de moins prestations. Comment admettre que dans notre pays la compensation partielle des coûts liés aux enfants demeure très faible en comparaison européenne? Les bénéficiaires des allocations familiales pour enfants ont leur revenu imposable augmenté. Dès lors pour certaines familles, elles sont privées d'aides telles que des réductions de prime et de bourse. Notre canton devrait et pourrait montrer la voie en soutenant notre motion qui demande au Conseil d'Etat de présenter à l'assemblée fédérale un projet de décret pour la défiscalisation des allocations familiales. Les enfants de ce canton ont besoin de ce soutien clair et ciblé. Pour nos enfants mais également pour nos familles, nous vous demandons de soutenir cette proposition.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Je suis moi aussi évidemment concernée en tant que mère de famille. Le groupe démocrate-chrétien, cela ne vous surprendra

pas, soutient cette initiative cantonale. Certes, d'autres initiatives cantonales sur le même objet sont en cours d'examen au parlement fédéral mais parfois il faut taper plusieurs fois sur le même clou pour l'enfoncer. Le groupe démocrate-chrétien, comme vous le savez, se bat pour une défiscalisation des allocations familiales et a lancé une initiative populaire sur cet objet. L'initiative cantonale qui nous est soumise va dans le même sens. Elle ne peut qu'appuyer toutes les démarches entreprises pour obtenir cette défiscalisation. Je vous invite donc, au nom du groupe démocrate-chrétien, à soutenir le texte qui nous est soumis pour un soutien concret aux familles et pour que l'Etat cesse de reprendre d'une main ce qui est donné de l'autre.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Obwohl uns der unterbreitete Vorstoss auch inhaltlich Schwierigkeiten bereiten würde, ist dieser Inhalt nicht Gegenstand der Diskussion.

Einzige Bemerkung inhaltlicher Art dazu: Eine Steuerbefreiung der Kinderzulagen käme einer Ungleichbehandlung zwischen Selbständigerwerbenden und den übrigen Steuerpflichtigen gleich, was schon Grund genug wäre, die Motion inhaltlich abzulehnen.

Heute sind wir hingegen angehalten, uns über die Überweisung einer Standesinitiative zu äussern. Aufgrund der Tatsache, dass die Frage bereits in den eidgenössischen Räten behandelt wird, stossen wir bereits auf offene Türen. Gemäss Aussagen unserer eigenen Bundespolitiker erreichen Standesinitiativen in 95 % der Fälle den gewünschten Erfolg nicht, sondern sind viel mehr ungern gesehen, müssen sie doch einzeln behandelt werden, auch wenn der Inhalt immer derselbe ist. Aus diesen Gründen laden wir Sie ein, die vorliegende Motion abzulehnen.

Zum Schluss noch eine Bemerkung, selbstverständlich mit einem gewissen Augenzwinkern: Wenn wir wirklich der Meinung sind, dass in Bern nicht schnell und nicht richtig gearbeitet wird, so haben wir schon in wenigen Wochen die Gelegenheit, dies zu ändern und die Mannschaft neu zusammenzusetzen.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la motion déposée par nos collègues démocrates-chrétiens. Vous le savez, le groupe socialiste défend depuis toujours une amélioration de la situation des familles et des familles avec enfants.

La solution qui nous est présentée ici n'est pas inintéressante, bien sûr. Le message du Conseil d'Etat montre cependant que ce sujet de la défiscalisation des allocations familiales n'est pas si simple à concrétiser au niveau fédéral et qu'une initiative cantonale sur ce sujet est plus une déclaration pétrée de bonnes intentions qu'une véritable action politique. Notre groupe, pour favoriser la situation des familles de ce canton, a toujours préféré privilégier une hausse directe des allocations familiales ou alors une amélioration de la fiscalité des familles par des déductions sociales accordées. Ces dernières années, la situation s'est améliorée sur ce dernier front et nous sommes certains d'y avoir contribué.

¹ Déposée et développée le 12 janvier 2011, BGC p. 1819; réponse du Conseil d'Etat le 15 juin 2011, BGC septembre p. 1759.

Sur le front des allocations familiales, notre canton était considéré jusqu'il y a peu, jusqu'il y a quelques années, comme un très bon exemple. Il ne l'est plus forcément aujourd'hui et cela doit nous interpeler. Le modèle proposé aujourd'hui n'est certainement pas le modèle le plus adapté pour favoriser les familles fribourgeoises dont la situation est la plus problématique. Il n'est certainement pas le plus pertinent mais il faut bien reconnaître qu'il ne peut pas pénaliser les familles de ce canton mais plutôt, s'il allait aboutir, améliorer un tant soit peu la situation actuelle.

C'est donc avec ces considérations finales que le groupe socialiste soutiendra cette motion.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Cette motion, comme la précédente motion de MM. Losey et Corninbœuf, ne sera profitable qu'à une petite partie de la population, uniquement à quelques indépendants bénéficiant des allocations pour enfants et de formation. Le groupe de l'Union démocratique du centre est certes favorable à toute baisse d'impôts et diverses taxes mais contre cette défiscalisation des allocations familiales pour enfants, qui est une niche fiscale dont seule une infime couche de la population bénéficiera.

Avec ces quelques remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa grande majorité, rejettera cette motion.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Il est clair, à première vue, qu'une proposition de défiscalisation des allocations familiales pourrait être attrayante. Dans ce plénum, j'ai déjà entendu plusieurs fois des reproches qu'avec certaines aides la gauche souhaite utiliser un arrosoir. Dans le cadre des allocations familiales, c'est important que le principe «une allocation = un enfant» soit de rigueur et ceci nous l'espérons également prochainement pour les indépendants.

En défiscalisant les allocations familiales, on ne fait pas l'arrosoir mais la passoire, et la passoire pour tout le monde! C'est normal que les familles qui bénéficient de revenus conséquents paient plus d'impôts. La passoire proposée permettrait donc également aux familles, qui pourtant en ont les moyens, de diminuer leur contribution fiscale. Certes, si nous en avons les moyens, pourquoi pas? Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que l'Etat a besoin de revenus pour ses hôpitaux, pour ses écoles, pour la police et ce n'est pas à vous que je dois énumérer les responsabilités et les tâches de l'Etat et, par cascade, des communes. La défiscalisation des allocations familiales est donc une fausse bonne idée. Elle est bonne lorsqu'elle soulage des familles mais ces familles défavorisées, qui économiseront quelques francs d'impôts, seront très vite pénalisées par des taxes qui ne manqueront pas d'être créées pour compenser des prestations actuellement gratuites lorsque l'Etat n'aura plus les moyens de les mettre à disposition pour tous.

Une information à ma collègue députée Bourguet, ce n'est pas l'Etat qui paie les allocations familiales mais ce sont les employeurs.

Notre groupe est donc très partagé quant à cette solution de défiscaliser les allocations familiales. Majori-

tairement, il serait pour une augmentation de celles-ci et pour garder l'imposition de ce montant perçu.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). En complément à ce que vient de dire ma collègue, je ne vais pas réutiliser les images de passoire ou d'arrosoir mais simplement dire que lorsque l'on travaille sur la fiscalité, il y a une progressivité en fonction des revenus imposables. Certes, l'idée louable d'améliorer la situation des familles fait que si on travaille sur la fiscalité avec une défiscalisation des allocations familiales, on va arriver à un moment donné à plus favoriser ou améliorer les situations financières des familles à hauts revenus qu'aux familles à bas revenus. Nous avons déjà eu ce débat à maintes reprises quand nous parlions des déductions sociales pour enfant en disant qu'au lieu de pouvoir déduire sur le montant imposable on devrait déduire sur l'impôt à payer, ce qui mettrait une égalité de justice.

C'est pour cette raison que, personnellement, je ne pourrai pas soutenir cette proposition.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je serai assez bref. J'ai noté avec intérêt que le député Menoud a qualifié les allocations familiales de suppléments de salaire; ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous! Et cela signifie quelque chose un supplément de salaire du point de vue fiscal! Cela étant, à mon sens, ce n'est pas trop le débat. Le débat, c'est la question de l'utilité d'une initiative cantonale. Comme cela a été dit par un des intervenants, il faut quand même se rappeler que l'initiative cantonale aboutit dans 3 à 5% des cas, pas plus. Avec ce système, on engorge en fait les Chambres inutilement, ce d'autant que les Chambres sont en train d'en débattre! D'autre part, comme cela a été dit, une initiative populaire a été lancée. Alors, laissons-là aller, on verra si elle aboutit! Si elle aboutit, on verra ce que le peuple va décider. Ce n'est pas cette initiative cantonale qui va changer quoi que ce soit à ce résultat.

Avec les considérations qui sont émises dans la réponse du Conseil d'Etat, je vous invite à rejeter cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 50 voix contre 37. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schor-

deret E(SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 50.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 37.*

Se sont abstenus:

Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Repond (GR, PS/SP). *Total: 6.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—
- La séance est levée à 10 h.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Benoît MORIER-GENOUD, *secrétaire parlementaire*

—